

2^{EME} CHAPITRE :

SUCCES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

OCCASIONS ET REMISES EN CAUSE

Pendant une douzaine d'années encore (c'est-à-dire de 1847 à 1859), Jules Rozet assure la direction de ses usines. Cette tâche, au vu des difficultés de santé précédemment éprouvées, peut lui apparaître comme un boulet à traîner mais va lui procurer de réelles satisfactions sur les plans industriels et commerciaux et lui faire recueillir en personne les fruits des efforts et des progrès laborieusement consentis auparavant.

I / LES CONDITIONS DE LA PÉRIODE

1°) Troisième vague de mutation dans la propriété forestière

Après les deux vagues enregistrées pendant la période révolutionnaire et la Restauration, un nouveau transfert massif de la propriété forestière s'opère. Les raisons ne sont pas toutes connues ou éclaircies. Certaines tiennent aux conséquences de la Révolution de 1848, notamment la nationalisation des Biens de la Famille d'Orléans sous le gouvernement du Prince-Président⁸⁹⁶, la tentative dirigée contre ceux du Comte de Chambord sous Napoléon III⁸⁹⁷ et la crainte de tomber sous le coup de nouvelles confiscations⁸⁹⁸, d'autres à la multiplication du nombre des héritiers de Louis-Philippe, décédé le 26 août 1850.

Des milliers d'hectares passent des anciennes familles royales à des particuliers, soit par confiscation, soit par vente. Les principaux acquéreurs sont des personnages étrangers à la Haute-Marne et la Meuse, Edouard Werlé, propriétaire de la maison « Veuve Clicquot » et maire de Reims, le Baron James de Rothschild, banquier à Francfort sur le Main, demeurant à Paris⁸⁹⁹, le Marquis de Ferrari, Duc de Galliera, banquier et important homme d'affaires parisien⁹⁰⁰, et

⁸⁹⁶ : Maurice AGHULON, « 1848 ou l'apprentissage de la République 1848-1852 », *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, n° 8, Paris 1992, Editions du Seuil, Collections « Points », H 108, p. 234 : il s'agit de la nationalisation des biens personnels dont, le 7 août 1830, Louis-Philippe avait fait donation à ses fils, au lieu de les réunir au Domaine.

⁸⁹⁷ : Archives de la famille Ducruet-Marcelot : 7 Mai 1858, Maître E. de la Palme, notaire à Paris, Cote 16°, 47° pièce 3, Dépôt aux minutes de Me Gripon par le mandataire du Comte de Chambord d'un arrêt de la Cour Impériale de Dijon du 12 juin 1857 par lequel les préfets de la Haute-Marne, de la Marne, des Ardennes et des Vosges ont été condamnés à restituer au Comte de Chambord et à la duchesse de Parme les forêts et bois de Champagne suite à la confiscation prononcée par jugement du Tribunal civil de Wassy le 25 Avril 1856.

⁸⁹⁸ : Selon des témoignages oraux recueillis dans la famille Ducruet, c'est pour cette raison que le comte de Chambord aurait vendu à toute hâte ses forêts du Val et de Wassy.

⁸⁹⁹ : Archives privées : «*La forêt du Der et le réservoir de Champaubert* », note signée M. N. et datée de 1930, communiquée par M. Rabouille, Inspecteur des Eaux et Forêts à Chaumont, le 10 septembre 1948.

⁹⁰⁰ : Louis BERGERON, *Les capitalistes en France*, Paris 1978, pages 119, 120 et 210.

Alfred George, négociant en bois parisien et ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine⁹⁰¹.

Les acquéreurs locaux, maîtres de forges et marchands de bois ne recueillent que 471 ha sur les 7.292 : c'est bien peu. Pour des lots d'importance moyenne, ils ont pu être prévenus à l'avance par le notaire de la famille d'Orléans établi à Eclaron, Maître Marche. Mais pour les superficies de plusieurs centaines d'hectares, ils n'étaient sans doute pas considérés comme des acheteurs potentiels capables de réunir les sommes nécessaires dans des délais très brefs.

Ventes de forêts par les Familles royales dans le nord de la Haute-Marne 1851-1861						
Date	Dénomination	Superf.	Vendeur(s)	Acquéreur(s)		Prix
1851	« Le Petit Jard »	209 ha	Héritiers de Louis-Philippe et de sa sœur, la Princesse Adélaïde	Société de maîtres de forges et de marchands de bois		365.050 F
1852	Bois de Roche Grande Chaîne (Forêt du Val)	150 ha		Fr-Auguste Lespérot		
		20 ha		Jules Guyard		
		70 ha		Jules Rozet		
1853	Le Der	2.541 ha		Edouard Werlé et James de Rothschild		
1853	Marnesse (Forêt du Der)	730 ha	James de Rothschild			
1861	Forêt du Val (partie) 2.288 ha	3.572 ha	Comte de Chambord	Fonds	Duc de Galliera	1.500.000 F
	Forêt de Wassy : 1.284 ha			Bois et minerais	Alfred Georges	5.750.000 F
Total : 7.292 ha						
<i>Sources :</i>						
1°) A.N.L., 17 avril 1895, vente de la ferme du Petit Jard par Pierre Jules Guyard						
2°) Archives de la famille Lespérot, par Ph. de Bagnoux						
3°) A. D. Haute-Marne, 3 Q 40/331, Enregistrement. Déclaration de mutation par décès, 1 ^{er} Septembre 1871. Succession de Jules Rozet.						
4°) Note sur la formation de la forêt domaniale du Der signée M. N. communiquée par M. Rabouille, Inspecteur des Eaux et Forêts à Chaumont.						
5°) Archives de la famille Ducruet-Marcellot, a) Vente du fonds des forêts de Wassy et du Val par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Raphaël de Ferrari, Marquis de Ferrari, Duc de Galliera, propriétaire demeurant à Paris, Rue de Varennes, n° 53, Faubourg Saint-Germain, devant E. de la Palme, notaire à Paris, Cote 18, 43° pièce, 30 Janvier 1861, pour la somme de 1.500.000 francs. b) Vente par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Mr Jules Alfred George, ancien Président du Tribunal de commerce de la Seine, officier de la Légion d'Honneur, à Paris, Rue Pigalle, n° 17, de la superficie (futaie et taillis) et minerais des forêts vendues au Duc de Galliera, devant E. de la Palme, notaire à Paris, Cote 16°, 42° pièce, 9 février 1861, pour la somme de 5.750.000 francs.						
6°) Archives de la famille Guyard : Contrat de mariage Guyard – Gény, 22 juillet 1853. Succession de Jules Guyard-Delaunoy. Acte sous seing privé « Pacte de famille de liquidation et partage de la communauté de biens entre M. Jules Guyard, propriétaire et maître de forges, et Eugénie Delaunoy, sa veuve », 30 juin 1858.						

⁹⁰¹ : Archives de la famille Ducruet-Marcellot : Vente des forêts de Wassy et du Val par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Raphaël de Ferrari, Marquis de Ferrari, Duc de Galliera, propriétaire demeurant à Paris, Rue de Varennes, n° 53, Faubourg Saint-Germain, les deux forêts de Wassy et du Val, devant E. de la Palme, notaire, Cote 18, 43° pièce, 30 Janvier 1861, pour la somme de 1.500.000 francs. Vente par le Comte de Chambord et la duchesse de Parme à Mr Jules Alfred George, ancien Président du Tribunal de commerce de la Seine, officier de la Légion

**Cessions partielles faites par les acquéreurs des forêts royales
à des maîtres de forges et propriétaires de la région
(1853-1864)**

Date	Dénomination	Superficie	Vendeur(s)	Acquéreur	Prix	Observations
1853	Forêt de Marnesse	726 ha	Rothschild	Danelle & Cie, maître de forges		Futaie, taillis, minières
1862	Tailles sur Eurville	650 ha	Galliera et George	Fr-Auguste Lespérut, maître de forges	350.000 F	Futaie coupée à blanc, taillis et minières
1862	Bois de Vauclerc	40 ha	Galliera et George	Delvalette, propriétaire	32.000 F	«
1864	Bois de Vauclerc	25 ha	Galliera et George	Delvalette, propriétaire	19.600 F	«
	Total	1.441 ha				

Sources

1°) Archives privées, « La forêt domaniale du Der et le réservoir de Champaubert », note signée M. N., datée de 1930, communiquée par M. Rabouille, Inspecteur des Eaux et Forêts à Chaumont.

2°) Archives de la famille Ducruet-Marcellot

a) "Vente par M. le duc de Galliera à Mr et Mme Lespérut d'un portion de la forêt du Val, devant Me E. de la Palme, notaire, Cote 16°, 49° pièce, le 3 mars 1862.

b) Vente du fonds d'une partie du bois de Vauclerc, environ 40 ha par M. le duc de Galliera à Mr Delvalette, propriétaire demeurant à Attancourt (Haute-Marne) devant Me E de la Palme, notaire, Cote 16°, 52° pièce, le 7 mars 1862.

c) Double de la lettre remise à M. de Galliera par Mrs Delvalette père et fils 2 Mars 1864 devant Me E de la Palme, notaire, Cote 16°, 56° pièce 3.

Toutefois, une certaine redistribution s'opère en leur faveur par la suite. Au terme de ces diverses mutations (dont la liste n'est pas exhaustive), les maîtres de forges haut-marnais se retrouvent avec 1.858 ha de forêt. Pourquoi faire de telles acquisitions ? Cela se serait justifié au moment de la vague des années 1850 quand la métallurgie au bois était à son apogée dans la région, mais maintenant que les traités de commerce en menacent l'existence, ces achats s'expliquent beaucoup moins bien, sauf si on prend en considération la présence d'importantes minières. C'est bien pour cela que les deux maîtres de forges Danelle et Lespérut rachètent respectivement les forêts de Marnesse et des Tailles-sur-Eurville. Pour des motifs qu'on ignore, Jules Rozet ne saisit pas l'occasion d'augmenter son patrimoine minier⁹⁰². Il aura des motifs de le regretter quand il verra que les propriétaires de ces minières trouvent plus d'intérêt à expédier leur minerai dans le Nord et en Belgique que de l'écouler en Haute-Marne, prenant au dépourvu les maîtres de forges n'ayant pas pris la précaution d'assurer leurs approvisionnements en minerai local⁹⁰³.

d'Honneur, à Paris, Rue Pigalle, n° 17, de la superficie et minerais des forêts vendues au Duc de Galliera, devant E. de la Palme, notaire, Cote 16°, 42ème pièce, 9 Février 1861, pour 5.750.000 francs.

⁹⁰² : Après en avoir racheté une partie à la famille Lespérut, Jules Rozet dispose des minières du Bois de Châtillon (114 hectares). Mais l'exploitation paraît très désordonnée et bouleverse le terrain, au détriment de la qualité des arbres (Rapport de M. Robin, maître de forges associé au Clos Mortier chargé des approvisionnements en bois et de l'exploitation forestière, novembre 1907, Archives privées).

⁹⁰³ : E.N.S.M.P., J 1872, (180) CURIERES de CASTELNAU, p. 50 : Curières de Castelnau observe cet état de fait lors de son voyage en Haute-Marne en 1872 quand il voit avec regret que les plus belles minières de la vallée de la Blaise sont exploitées par des Belges qui expédient 500 tonnes par jour en Belgique : « Lorsque la Loi de 1866 sera

2°) Le durcissement de la politique des Eaux et Forêts

Les nouveaux propriétaires vont-ils assouplir la politique de hausse des prix conduite jusque là par les Eaux et Forêts ? L'examen des résultats des adjudications des coupes de bois de Werlé et Rothschild ainsi que des héritiers Orléans montre que non.

A en lire le déroulement dans le détail, on constate que Werlé, président de séance en son nom et celui du Baron de Rothschild, se montre aussi exigeant que l'administration des Eaux et Forêts : en 1853 par exemple, il interrompt le rabais sur 7 des 8 articles proposés à la vente. Il fait de même en 1856 et en 1857 et ne consent à adjuger qu'un seul article respectivement sur huit et six. Il va même plus loin en refusant d'adjuger un seul lot ou même en n'organisant pas de séance du tout. Ainsi s'expliqueraient les lacunes des années 1854, 1856 et 1858, 1862, 1863 et 1864⁹⁰⁴ : les nouveaux propriétaires feraient ainsi comprendre aux maîtres de forges et aux marchands de bois que s'ils ne veulent pas suivre la hausse, ils devront se passer d'adjudications.

On le voit, les quantités de bois à charbon ont tendance à se restreindre. Un rapport de la Chambre de Commerce de St-Dizier le confirme et ajoute que la situation s'aggrave encore dans la mesure où une partie importante du taillis n'est plus convertie en charbon de bois mais trouve depuis quelques années un nouveau débouché dans le boisage des galeries des mines de houille du Nord de la France⁹⁰⁵.

En conséquence, la conjugaison de la concurrence des marchands de bois et de la réduction du nombre des coupes de bois offertes à la vente contraint les maîtres de forges à mettre le prix fort lors des adjudications de 1860 et 1861. Avec des sommes de 2.304 et 2.299 F/ha aux adjudications du Baron de Rothschild, on arrive à des niveaux sans précédents⁹⁰⁶. La raréfaction du charbon de bois oblige – ou encourage – certains maîtres de forges à recourir au coke. Les uns s'orientent vers la solution du combustible mixte⁹⁰⁷ comme on le voit faire à Eclaron par la société des maîtres de forges à partir de 1848, mais dans une proportion ne dépassant pas 10%⁹⁰⁸. D'autres estiment que le charbon de bois a fait son temps et qu'il faut se mettre au coke seul : un essai est fait à Bayard-sur-Marne en 1852 par les Frères Jacquot dans un haut-fourneau construit spécialement pour fonctionner entièrement au coke mais il se solde par

en vigueur, tous les industriels de la vallée de la Blaise qui ne possèdent pas de minières, et il y en a beaucoup dans ce cas, seront à la merci des Belges qui leur vendront leur minerai au prix qu'ils voudront. »

⁹⁰⁴ : Les A.N.L. ne comportent pas de séances d'adjudications de coupes de bois en 1854, 1856, 1858, 1862, 1863 et 1864, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'aient pas été organisées ailleurs - par exemple à Paris - mais paraît douteux.

⁹⁰⁵ : A. D. 52, 8 M SUP, Chambre de Commerce de St-Dizier, Rapport au Ministre, 16 avril 1862.

⁹⁰⁶ : A. N. L. : Coupes de bois du Baron de Rothschild adjudugées en bloc le 25 octobre 1860 à Edouard Zégut, maître de forges à Sommevoire ; cautions : Jules Guyard fils, maître de forges, et Edme Godard, marchand de bois à St-Dizier, et le 23 octobre 1861 à Alfred Danelle, cautions : Fernand et Paul Danelle, tous maîtres de forges à Louvemont.

⁹⁰⁷ : Gille ALVES, « Les progrès techniques des hauts-fourneaux (1835-1872) », carte, page 150 : Les hauts-fourneaux et leurs équipements en 1850, *La métallurgie de la Haute-Marne*, Cahiers du Patrimoine, 1997.

⁹⁰⁸ : A. D. Haute-Marne, 5 J 141, Rapport de l'Ingénieur en chef des Mines sur la situation de l'industrie du fer en Haute-Marne, 1860 : « Les hauts-fourneaux qui produisent les fontes grises pour moulage en 1^{ère} ou 2^{ème} fusion sont les seuls à consommer un peu de coke, sans dépasser 10 %. »

un échec⁹⁰⁹. Pourtant, trois ans après, l'Ingénieur des mines croit encore au succès de cette solution⁹¹⁰.

Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant de voir l'élève de l'École des Mines Braconnier dire en 1857 que les approvisionnements en charbon de bois sont le côté le plus difficile de la tâche du maître de forges et que faute de mettre un prix très élevé aux coupes de bois, tel ou tel devra laisser chômer son usine⁹¹¹.

3°) La filière au charbon de bois est-elle condamnée ?

C'est la troisième fois que la question se pose au Clos Mortier de savoir s'il faut persévérer ou non dans la voie de l'élaboration de la fonte et du fer au moyen exclusif du charbon de bois. À côté de l'augmentation continue du prix du bois qui alimente les plaintes de Jules Rozet⁹¹², une autre menace est représentée par le fer puddlé dont la qualité progresse au point de remettre en question la place privilégiée du fer affiné au bois dans le tréfilage. En effet, les forges anglaises de Haute-Marne produisent maintenant un fer à la houille qui, après s'être imposé dans les plus gros diamètres au milieu des années 1840, accepte de passer à la filière dans les plus petits.

Pourtant, les hauts-fourneaux et les affineries du Clos Mortier continuent de travailler entièrement au charbon de bois. Dans tous les hauts-fourneaux exploités par Rozet et de Ménilson, la fonte est toujours obtenue au combustible végétal sans adjonction de coke (sauf à de très rares exceptions, notamment en avril, mai et juin 1853, avec des adjonctions de 99 kg au mille⁹¹³). Lorsque Jules Rozet manque de fonte et fait appel à des confrères, il spécifie bien « sans coak, bien entendu »⁹¹⁴. À la maison Bougueret & Cie de Châtillon-sur-Seine, il rappelle que les fontes à refondre de première qualité du Clos Mortier sont « sans coak ni escarbille »⁹¹⁵. À Eclaron, quand le Fourneau marche pour son compte⁹¹⁶, et dès qu'il devient seul locataire

⁹⁰⁹ : BRACONNIER, E.N.S.M.P. M 1857² (628), *Mémoire sur la fabrication du fer dans la Haute-Marne* : Le haut-fourneau de Bayard a été établi selon les dimensions belges pour fonctionner au coke. Mais cela a été un échec peut-être à cause de la mauvaise qualité du coke, du manque d'expérience ou du découragement.

⁹¹⁰ : - Ph. DELORME, *Forêts et Hauts-fourneaux à Saint-Dizier et dans le nord de la Haute-Marne*, St-Dizier, 1995, d'après A. D. Haute-Marne, 130 S 195, haut-fourneau des Crassés, avis de l'Ingénieur des Mines, 12 avril 1855.

- Gille ALVES, « Les progrès techniques des hauts-fourneaux (1835-1872) », art. cit..

⁹¹¹ : E.N.S.M.P., BRACONNIER, M 1857² (628), *Mémoire sur la fabrication du fer dans la Haute-Marne et constitution géologique du département* : « Ce qui coûte le plus de soucis et de tracas au maître de forges, ce n'est pas la production de la fonte et son élaboration, c'est l'achat du combustible. (...) Souvent le défaut de s'entendre, ou l'animosité, amènent des hausses considérables ; et le chômage de plusieurs forges devient inévitable si elles ne peuvent atteindre le prix de l'adjudication. »

⁹¹² : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Roux Prenat, maître de forges, Lyon, 3 avril 1850 : « Avec les prix auxquels nous avons été forcés d'acheter le charbon, le fer au bois nous revient pris à l'usine de 290 à 300 F. Il n'y a donc pas moyen de livrer à Gray à 315. C'est bien à regret que nous refusons. »

⁹¹³ : Ibid., Journal du Clos Mortier, 1852.

⁹¹⁴ : Ibid., Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Voillaume, maître de forges à Poissons, 30 janvier 1854 ; Rozet et de Ménilson à Jacquot Frères et Neveux, 11 avril 1854.

⁹¹⁵ : Ibid., Copies de lettres, Rozet à Bougueret & Cie, Châtillon-sur-Seine, 12 et 20 mars 1854.

⁹¹⁶ : Ibid., Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Cavé, Paris, 24 mars 1853 : «, le Fourneau d'Eclaron marchant maintenant pour notre compte personnel, ... ».

(septembre 1854), Jules Rozet s'empresse de reprendre la fabrication de la fonte exclusivement au charbon de bois⁹¹⁷.

Progression de la superficie des coupes de bois adjudgées au Clos Mortier lors des adjudications de la Famille d'Orléans (1849-1852), puis Werlé-Rothschild et héritiers Orléans (1853-1856)			
Année	Nombre de lots de taillis (plus futaie abandonnée) mis en vente	Nombre de lots adjudgés au Clos Mortier	Superficie
1849	23	3	23, 72 ha
1850	38	4	32, 73 ha
1851	40	7	46, 86 ha
1852	43	4	48, 78 ha
1853	8 lots offerts, pas de lot vendu	-	-
1854	Pas de séance d'adjudication	-	-
1855	12 lots offerts	6	50, 68 ha

Source : A.N.L. Adjudications des coupes de bois 1849-1855.

Loin de réduire leur consommation de charbon de bois, Rozet et de Ménilson se livrent à des achats de coupes de bois dont la superficie double presque entre 1849 et 1855. Pour stocker ces quantités inhabituelles de charbon de bois, les halles ne suffisent pas. Les garder à l'extérieur est impossible car il faut impérativement les protéger des intempéries. C'est pourquoi Jules Rozet demande à des marchands de produits imperméables s'ils peuvent leur fournir des bâches pendant quelques mois⁹¹⁸.

Pourquoi acheter tant de coupes alors que le bois devient plus cher ? Il y a deux raisons à cela. La première est que les maîtres de forges en ayant les moyens – c'est le cas de Rozet et de Ménilson - se hâtent de prendre des coupes avant que les prix ne montent encore. La deuxième est à retirer de la comparaison du prix du bois et de celui de la fonte à refondre n° 1 au Clos Mortier⁹¹⁹. L'histogramme suivant (il commence au moment de la reprise des affaires (fin 1849) et se termine avec les derniers renseignements que l'on peut tirer des registres de correspondance du Clos Mortier) montre que le prix des fontes à refondre de 1^{ère} qualité augmentent plus vite que celui du bois. On a en fait un « ciseau » positif. Dans ces conditions, Jules Rozet n'a aucune raison de changer ses procédés de fabrication dans la mesure où il parvient à se fournir en charbon de bois.

⁹¹⁷ : Ibid., Journal du Fourneau d'Eclaron, août 1848 – août 1855, plus octobre, décembre 1854, juin et juillet 1855, inclus et inscrits par erreur dans le Journal du Clos Mortier. En société, par exemple au mois d'avril 1852, pour 22 jours de fonctionnement, le Fourneau brûle 318 mètres de charbon, 150 hectolitres d'escarbille et 424 kg de coke. De septembre 1854 à septembre 1855, Jules Rozet, seul locataire n'utilise plus de coke.

⁹¹⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Baudin Frères, Paris, 11 juin 1854 ; à Husson, Quai des Tournelles, Paris, 27 juin 1854.

⁹¹⁹ : Pour le prix de la fonte, on a retenu ici non pas celui des factures (car il correspond à celui accepté par le Clos Mortier au moment de la commande, parfois plusieurs mois avant) mais le prix donné par Rozet à la suite d'une demande de renseignement. Comme on n'a pas le moindre renseignement pour l'année 1854, on a arrêté ce graphique à l'année 1853.

On peut aussi penser que Rozet et de Ménilson se hâtent de fabriquer le plus rapidement possible le maximum de fonte avant que le prochain abaissement des barrières douanières ne provoque « l'avilissement » des prix et ne mettent leurs fontes au bois hors course. S'engage alors une sorte de course-poursuite dans laquelle Rozet et de Ménilson développent leur production en recourant à toutes les solutions possibles. En décembre 1852, ils font des démarches pour louer le fourneau de Jean d'Heurs, mais le propriétaire se montre trop exigeant⁹²⁰. Ils doivent se résoudre à en construire un eux-mêmes. Mais pour éviter de se lancer dans un investissement coûteux dont la rentabilité à long terme serait discutable, ils choisissent d'en édifier un petit. Comme le temps presse, celui-ci est mis en route au mois de février 1854, en même temps qu'arrive l'autorisation. Dans leur demande, Rozet et de Ménilson annonçaient que cette nouvelle construction devait exclusivement servir à des essais. C'est pour cette raison que le Préfet accordait une autorisation provisoire pour procéder « à des essais comparatifs sur la fusion des minerais de fer au charbon de bois et la fusion au coke », en précisant que cette construction serait faite « sous la surveillance de Ingénieurs des Mines et uniquement pour l'utilité générale »⁹²¹. Mais le haut-fourneau n° 3 n'est le théâtre d'aucune expérience, le Journal en fait foi : l'unique combustible utilisé est le charbon de bois, aucune charge de coke ou de minerai particulier n'est introduite, aucun calcul comparatif n'est fait. L'Ingénieur des Mines constate qu'il ne sert en aucune façon à des expérimentations mais à la production de fonte au bois pour le chemin de fer de Blesmes à Gray (environ 60.000 kg de fonte par mois). Il ajoute que, malgré trois visites, on n'a jamais pu lui montrer le moindre tas de coke dans l'enceinte de l'usine.

A quelques pas de là, les voisins de Marnaval, Adam et Becquey, n'ont pas la même chance et n'obtiennent pas l'autorisation de mettre à feu leur troisième haut-fourneau. Le temps semble fini où l'on construisait et mettait en route sans attendre les permissions. Ils protestent auprès du Préfet. L'Ingénieur des Mines semble leur donner raison en observant qu'après avoir acquis très cher les coupes de bois, les maîtres de forges sont contraints de réaliser au plus vite leurs capitaux avant l'abaissement définitif des droits sur les fers étrangers⁹²². Le Préfet accorde finalement à Marnaval l'autorisation de poursuivre les travaux mais pas de mettre à feu. Il insiste : « Toutes les formalités doivent être remplies. »

⁹²⁰ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, E. de Ménilson à Chantreaux, Jean d'Heurs, 26 décembre 1852 : « Nous n'avons jamais pensé dépasser le chiffre de 2.400 f de loyer. Vous nous demandez juste le double. Nous regrettons Monsieur que ce chiffre complètement exagéré ne nous permette pas de traiter. »

⁹²¹ : A.D. Haute-Marne, 130 S 194 et 196 : Autorisation provisoire du 14 février 1854. Lettre de l'Ingénieur en chef au Préfet, 24 mars 1856.

⁹²² : - Ibid, 130 S 194 et 195, lettre de l'Ingénieur en chef des Mines, Drouot, au Préfet, 19 avril 1854, pièce n° 77.

- Ibid, 130 S 195, Dossier 180 bis, Adam et Becquey au Préfet, mai 1854 : « Le défaut d'autorisation de mettre en feu avant l'accomplissement de formalités très longues et dont il est impossible de fixer le terme, détruit l'opportunité de la détermination que nous avons prise, elle nous force à suspendre la construction jusqu'à ce que l'autorisation ait été accordée. A cette époque, les droits protecteurs auront subi une nouvelle diminution, les circonstances moins favorables nous auront déjà fait éprouver sur nos charbons des pertes que nous aurions évitées, et dont l'importance devait couvrir et au delà, les dépenses des constructions. »

Au Clos Mortier, on a bien manœuvré en contournant l'obstacle administratif et en obtenant une autorisation provisoire. L'Ingénieur en chef des Mines lui-même reconnaît l'adresse dont ont fait preuve Rozet et de Ménilson. Mais il prévient clairement le ministre : selon lui, l'arrêté du Préfet du 14 février 1854 a été rendu en dehors de toute légalité car le décret de décentralisation du 25 mars 1852, en conférant au Préfet le droit de se prononcer sur certaines affaires intéressant les usines métallurgiques, a réservé au « Pouvoir Souverain » le droit exclusif de statuer sur la création de nouveaux établissements. Rozet et de Ménilson sont donc invités à se mettre en règle ; ils s'empressent de déposer une demande le 31 mai 1856 et l'obtiennent en novembre 1857. C'est bien tard, mais l'essentiel pour eux est d'avoir pu brûler à temps leur charbon de bois.

4°) L'ouverture par les voies de communication

a) L'abaissement des tarifs

Positive et décisive est l'arrivée des voies de communication modernes près de St-Dizier. Il faut bien dire « près de » et non pas « à » St-Dizier : en effet le Canal de la Marne au Rhin et le chemin de fer Paris-Strasbourg, prenant tous deux au plus court entre Vitry-le-François et Bar-le-Duc, contournent la cité bragarde et le nord de la Haute-Marne. Le rail arrive à St-Dizier seulement au mois de mars 1854 et le canal douze ans après, en 1866.

De ces deux moyens de communication, c'est le chemin de fer qui retient le plus l'attention de Jules Rozet. Dans le Journal et la correspondance, il reste pratiquement muet sur la construction du Canal de la Marne au Rhin et son influence sur la commercialisation des productions du Clos Mortier. Au contraire, le Registre de copies de lettres montre qu'il suit avec attention l'avancée du chemin de fer dont les travaux ont commencé à Paris et progressent vers la Champagne. Dès que la ligne atteint Châlons-sur-Marne (le tronçon Epernay-Châlons est ouvert le 10 novembre 1849), Jules Rozet s'enquiert auprès du Chef de gare des prix auxquels il pourrait expédier des fils de fer sur Paris avec que le régime de la petite vitesse⁹²³. Mais la cité châlonnaise est encore trop éloignée de St-Dizier et il faut attendre l'ouverture du tronçon Châlons-Vitry-le-François le 5 septembre 1850 pour que la voie ferrée commence à exercer sa force d'attraction. Aussitôt, Jules Rozet demande à expédier des saumons de fonte sur Paris à partir de la gare de Vitry⁹²⁴. Le 16 octobre 1850, le Clos Mortier peut annoncer pour la première fois à un client que ses fontes peuvent être réceptionnées en gare de Strasbourg à Paris.

Quelle incidence l'ouverture du Canal de la Marne-au-Rhin et du chemin de fer a-t-elle sur le prix des transports ? En prenant l'exemple de la liaison entre St-Dizier et Paris, celle qui importe le plus à Jules Rozet et à ses confrères, et en retenant l'écart du prix entre la fonte à St-

⁹²³ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet au chef de gare de Châlons, 23 et 31 décembre 1849.

⁹²⁴ : Ibid, Rozet et de Ménilson au chef de gare de Vitry-le-François, 7 septembre 1850. Rozet et de Ménilson à Mirio, marchand de fonte, rue Buffault n° 26, Paris, 16 octobre 1850.

Dizier et à Paris, on peut observer que le coût du transport a été divisé par trois ou quatre entre 1850 et 1854 comme on le voit sur le tableau, mais sans opérer une révolution brutale du jour au lendemain.

Dans quelle mesure cette baisse est-elle à mettre au compte de la voie ferrée ou de la voie fluviale, ou des deux à la fois, il n'est pas toujours facile de le savoir. La construction du Canal de la Marne au Rhin a bien permis de diminuer les prix : 14 francs seulement le mille pour transporter les fontes du fourneau de Sermaize jusqu'à Paris⁹²⁵. Si l'on fait le calcul à partir de St-Dizier, c'est plus cher car les usines restent éloignées de cette voie de communication ; elles tentent alors de tirer le meilleur parti possible de la voie d'eau, soit en chargeant les fontes et fers sur les marnois et les brelles descendant jusqu'à Paris par la force du courant de la Marne, soit en faisant la première partie du trajet par roulage jusqu'à Vitry-le-François puis en transférant les marchandises sur les bateaux du Canal de la Marne au Rhin. Les premiers (les bateaux et les trains de bois) sont plus aptes à livrer leur charge sur les berges et les ports de la Seine en amont de l'île de la Cité, tandis que les seconds (les bateaux de canal) viennent déposer leur cargaison au port de la Villette et le long du canal St-Martin. Il reste que le seul trajet entre St-Dizier et Vitry-le-François grève lourdement le prix du transport total jusqu'à Paris et le maintient entre 18 et 24 francs le mille, ce pourquoi la cité bragarde ne cesse de réclamer l'aménagement de la Marne sur cette section d'une quarantaine de kilomètres.

Quant au roulage, ses prix semblent avoir diminué déjà avant l'arrivée du chemin de fer. Donné pour 6 F entre St-Dizier et Vitry-le-François en 1847, le trajet sur essieux ne revient plus qu'à une somme d'environ 3 à 4,50 F en 1850 ; une phrase manuscrite (mais rayée dans le texte) relevée dans le rapport de l'Ingénieur en chef des Mines pourrait confirmer cette baisse : « Le prix de la houille a un peu baissé par suite de la diminution du prix du transport sur les routes de terre. »⁹²⁶. A la même époque, un élève de l'Ecole des Mines signale que le transport à partir de St-Dizier vers Paris n'est pas plus coûteux par voie de terre que par la Marne⁹²⁷. La dernière baisse de prix du transport est à attribuer à l'ouverture de la gare de St-Dizier au printemps 1854.

La baisse du prix du transport des fontes du Clos Mortier entre St-Dizier et Paris de 1850 à 1854				
Date	Prix à St-Dizier ou à l'usine	Prix à Paris	Coût du transport	
			Francs/1.000 kg	%
Sept.- oct. 1850	100, 00 F	145, 00 F	45, 00 F	31, 3 %
Décembre 1850	107, 50 F	150, 00 F	42, 50 F	28, 3 %
Février 1851	115, 00 F	165, 00 F	50, 00 F	30, 3 %
Mars 1851	115, 00 F	148, 00 F	33, 00 F	22, 3 %
Avril 1851	130, 00 F	150, 00 F	20, 00 F	13, 3 %
Décembre 1851	110, 00 F	140, 00 F	30, 00 F	21, 4 %
Janvier 1852	120, 00 F	155, 00 F	35, 00 F	22, 5 %

⁹²⁵ : Ibid, Rozet à Le Maire, régisseur, Fourneau de Sermaize, 13 mai 1849.

⁹²⁶ : A. D. Haute-Marne, 130 S 194, Dossier « Forge anglaise de St-Dizier », pièce 187, 19 juin 1850

⁹²⁷ : LEBLEU, E.N.S.M.P., CR 1850 (443), , *Mémoire sur le travail du fer en Haute-Marne, 1850*, page 5.

Février 1852	135, 00 F	155, 00 F	20, 00 F	12, 9 %
10 octobre 1852	110,00 F ?			
6 décembre 1852	140, 00 F	162, 50 F	22, 50 F	13, 8 %
19 décembre 1852	165, 00 F			
17 janvier 1853	175, 00 F	190, 00 F	15, 00 F	7, 9 %
5 février 1853	180, 00 F	195, 00 F	15, 00 F	7, 7 %
Décembre 1853	195, 00 F	215, 00 F	20, 00 F	9, 3 %
Mars 1854		210, 00 F		
Avril 1854	190,00 F	205, 00 F	15, 00 F	7, 3 %
Juin 1854	190, 00 F	202, 50 F	12, 50 F	6, 1 %
<i>Source : A.. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, 1850 – 1854</i>				

Le roulage et le bateau de rivière ne sont donc pas démonétisés par le chemin de fer, du moins pas immédiatement, et Jules Rozet utilise l'un ou l'autre en fonction des intempéries, de la saison ou de l'engorgement de la gare de Vitry-le-François. On mesure le monde qui sépare maintenant le prix des transports selon qu'on se dirige vers Paris ou vers le Midi. Il tombe à 15 F en 1853 et même 12,50 en 1854 à destination de la capitale. Vers Gray (140 km à vol d'oiseau au lieu de 200), il s'établit normalement à 18 F et peut monter à 26 F s'il y a pénurie de rouliers ; à ce prix, il faut ajouter celui du reste du trajet à accomplir pour gagner les marchés demandeurs de la Bourgogne, de Lyon ou de la Loire⁹²⁸.

b) Une nouvelle géographie de la distribution ?

L'ouverture des voies ferrées est donc déterminante pour la conquête du marché parisien. La rapidité n'y est pas pour rien : même par la « petite vitesse », le trajet entre Vitry-le-François et Paris (gare de Strasbourg) ne demande qu'une dizaine de jours. Si le client est pressé et veut recevoir sa commande avant une certaine date, le chemin de fer l'emporte sur tout autre moyen⁹²⁹. Autre avantage, la régularité des liaisons ferroviaires par rapport à la route et à la Marne : la première est toujours soumise aux impératifs saisonniers et prioritaires des travaux agricoles (semences, fenaison, moissons, livraisons de la St-Martin), la seconde reste dépendante du rythme des étiages et des bonnes eaux, du gel, de la sécheresse et des inondations. Pour sa part, le Canal de la Marne au Rhin n'offre d'intérêt que pour les fontes produites dans les hauts-fourneaux loués juste à côté par Rozet et de Ménilson. Par contre, les fontes expédiées à partir de St-Dizier doivent d'abord, on le sait, effectuer le parcours jusqu'à Vitry-le-François par la route ou sur la Marne dans des conditions précaires et très coûteuses avant d'être transbordées sur les bateaux de canal à Vitry-le-François. De là, elles mettront une quinzaine de jours pour arriver à Paris, mais cela peut prendre quatre à cinq semaines⁹³⁰.

⁹²⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet & de Ménilson à Cattenot Béranger, négociant, rue Vaubécourt n° 11, Lyon, 15 décembre 1853 ; Rozet & de Ménilson à Schneider & Cie, 23 mars 1854..

⁹²⁹ : Ibid., Rozet à Guibourt, agent à Vitry-le-François de G. Varnier, commissionnaire, 18 déc. 1851 : « Nous dire de toute urgence si la gelée suspendra la marche de vos bateaux qui sont en rivière et si nous pouvons compter avec certitude sur l'arrivée aux époques indiquées des fontes qui sont chargées. Besoin absolu de le savoir car nous avons des livraisons à faire à la fin du mois. Sinon, expédier par chemin de fer. »

⁹³⁰ : Ibid, Rozet à Ernest Gouin, Les Batignolle, 23 janvier 1852 ; à Guillaumet, quai de la Rapée, Paris, 14 nov. 1853.

Signe que la voie ferrée devient en peu de temps son moyen de transport de prédilection, Jules Rozet établit ses prix à Paris, « rendu en gare de Strasbourg » à partir du mois d'octobre 1850⁹³¹. Cela ne veut pas dire que le chemin de fer est devenu soudainement la panacée : il ne suffit pas que les rails soient posés pour que le trafic s'établisse et que les trains roulent normalement. Dans les premiers temps par exemple, les abords de la gare de Vitry-le-François sont en tellement mauvais état que les voituriers partis de St-Dizier sont obligés d'attendre des heures pour rien et sont empêchés de faire l'aller et retour dans la journée ; dans ces conditions, ils augmentent leurs tarifs - 4,50 au lieu de 3 F - ce qui ne fait pas l'affaire des maîtres de forges ayant pris des engagements à long terme avec la Compagnie de Strasbourg⁹³². Puis c'est le mauvais fonctionnement de la gare de La Villette qui provoque le mécontentement des clients : Jules Rozet est obligé de protester vigoureusement contre l'impolitesse et l'inactivité des employés, le désordre qui règne et les erreurs de livraison⁹³³. C'est pourquoi, il se ménage la possibilité de faire arriver ses fontes sur les berges de la Seine, quai de la Rapée⁹³⁴.

La réalisation des différents tronçons de la ligne en direction de Nancy et de Strasbourg et des bretelles méridiennes tirées vers Metz et Thionville d'une part, Mulhouse et Thann de l'autre ouvrent peu à peu des marchés nouveaux en Lorraine (et plus seulement dans le Barrois) et en Alsace. Pour la Lorraine, la question se pose de savoir à quoi peuvent être utilisées les fontes livrées par Jules Rozet car cette région sidérurgique est parfaitement capable de produire elle-même des fontes de qualité à partir des gisements de « fer fort ». Mais la correspondance du Clos Mortier ne nous donne aucun élément de réponse à ce sujet.

Dès que le chemin de fer atteint Strasbourg (1852), ce n'est pas seulement la capitale alsacienne qui se trouve à portée de main mais aussi les centres industriels du sud puisque les lignes Mulhouse-Thann et Strasbourg-Bâle existent déjà depuis 1839 et 1846. Dans cette direction, on charge sur essieux au Clos Mortier (en attendant la construction de la bretelle de Blesmes à St-Dizier) et on roule jusqu'à la gare de Nançois-le-Petit (près de Ligny-en-Barrois) ; là, les fontes sont transbordées sur wagons. Assez considérable jusqu'à Mulhouse (environ 350 km), la distance grève lourdement les prix. La demande existe bien sur cette place, mais les tarifs initialement consentis par Jules Rozet sont difficilement acceptés par les industriels, au point qu'il va jusqu'à prospecter la Haute-Saône pour se faire livrer des fontes comtoises à moindre coût et les vendre à son propre compte⁹³⁵. C'est seulement quand la gare de St-Dizier est ouverte (mars 1854) que les fontes du Clos Mortier effectuent la totalité du trajet sur wagons en passant

⁹³¹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet et de Ménilson à Mirio, 16 octobre 1850.

⁹³² : Ibid., Rozet à Chemin de fer, Gare de Strasbourg, Paris, 27 novembre 1850.

⁹³³ : Ibid, Rozet et de Ménilson à Vigné, Paris, 29 avril 1853.

⁹³⁴ : Ibid, lettres des 29 novembre, 1^{er} et 8 déc. 1851, 23 janvier, 1^{er} février 1852, 4 nov. 1853.

par Blesmes. Alors elles prennent vraiment position à Mulhouse, Thann ou Bitschwiller. Il est à remarquer que Jules Rozet ne fait jamais appel aux services des bateaux du Canal de la Marne-au-Rhin, ouvert à Strasbourg en 1851, pour acheminer ses fontes vers l'Alsace.

En direction du Midi, Rozet et de Ménilson ont bien des difficultés à répondre aux demandes de cette région à cause de la rareté ou l'irrégularité des convois et des exigences des rouliers. Rozet pense contourner l'obstacle en utilisant le chemin de fer : chargées sur essieux à St-Dizier, les fontes seraient mises sur wagon en gare de Vitry-le-François et dirigées sur Paris ; puis, en direction du sud-est, elles poursuivraient leur trajet par voie ferrée et seraient livrées en gare de Chalon-sur-Saône ou Dijon ; transbordées sur bateau, elles gagneraient Lyon par la Saône⁹³⁶. Renseignements pris, cette solution est abandonnée car elle serait encore plus chère (36 à 37 F au lieu de 25 à 26). Un an après, la gare de St-Dizier étant ouverte, Rozet reprend son idée à l'occasion d'une livraison de fontes chez Schneider, au Creusot, mais sans plus de succès⁹³⁷. Quelques mois plus tard, alors que la ligne de St-Dizier à Gray n'est pas achevée, il effectue une première livraison de fontes pour Lyon « par le chemin de fer », ce qui laisse supposer que le détour par Paris se révèle économique, jusqu'en 1859 au moins⁹³⁸.

Vers le Nord, les lacunes et les complications de circulation offertes par la voie fluviale font que les commissionnaires de St-Dizier préfèrent utiliser le transport sur essieux. Inexistant pour les fontes du Clos Mortier, malgré le court intermède de 1839 et 1840, ce débouché s'ouvre avec le chemin de fer. En effet, plusieurs maîtres de forges de Champagne obtiennent en 1854 des tarifs à forfait pour transporter leurs fontes de la gare de St-Dizier à celle de Valenciennes (20 F, puis 19 le mille). A la suite d'une proposition de marché faite par une maison de Lille, Jules Rozet réussit lui aussi à obtenir un tarif intéressant et expédie aussitôt la commande⁹³⁹.

Ainsi le schéma des destinations géographiques des produits du Clos Mortier se modifie sensiblement par rapport à ce qu'il était une vingtaine d'années auparavant. En fait, il faudrait distinguer le réseau de distribution des fils de fer et celui des fontes, car c'est à ces dernières que les canaux et surtout le chemin de fer fournissent l'occasion de se porter en avant sur des lignes de front où elles viennent contester les fontes britanniques (à Paris) ou belges (dans le Nord). Vers le Midi et le Centre, Jules Rozet observe qu'il n'est pas en position de force par rapport aux fontes et aux produits de Comté ou du Berry, ce qui ne l'empêche pas de répondre à des

⁹³⁵ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet & de Ménilson à Robinet & Cie, Maître de forges au Magny, (Haute-Saône) 19 déc. 1852 : « Etes vous en mesure de nous fournir des fontes à refondre 1ère qualité ? Vos prix, rendu à Mulhouse ? »

⁹³⁶ : A. D. Hte-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Cattenot Béranger, Lyon, et Vandevenken, Paris, 10 déc. 1853.

⁹³⁷ : Ibid, Rozet à Schneider & Cie le Creusot, 23 mars et 11 avril 1854.

⁹³⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal du Fourneau neuf, novembre 1854 ; Expéditions de fontes, mai 1859.

⁹³⁹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet & de Ménilson aux Administrateurs du Chemin de fer du Nord, 22 et 28mai, 19 juin 1854 ; à la Compagnie du Chemin de fer de l'Est, 4 juin 1854.

sollicitations. Mais, l'absence de voies fluviale et ferroviaire à partir de St-Dizier même compromet les chances de s'imposer durablement dans le Midi.

Ainsi, les espoirs placés en 1846 dans le chemin de fer en ce qui concerne la diminution du prix des transports sont à peu près comblés et permettent aux produits du Clos Mortier de s'imposer plus largement sur le marché français.